

Après avoir activement participé à la création d'un nouvel instrument, la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le Canada a été le premier pays à la ratifier (en décembre 2002). La totalité de ses dispositions ont déjà été mises en œuvre.

En cette ère de mondialisation et d'intégration régionale, il faut trouver de nouveaux moyens de combattre les menaces qui affectent les personnes, les États, les régions et le monde entier afin de pouvoir renforcer la sécurité interaméricaine.

du 11 septembre ont également donné une impulsion au Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme (CITCE), créé par l'OEA. Le comité a rapidement évalué l'aptitude des États à se protéger contre le terrorisme et mis en lumière les secteurs où s'imposait un effort plus intense.

La Plan d'action appelait également les États à adhérer aux accords internationaux sur la lutte antiterroriste. Après avoir activement participé à la création d'un nouvel instrument, la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le Canada a été le premier pays à la ratifier (en décembre 2002). La totalité de ses dispositions ont déjà été mises en œuvre. Le Canada a également participé activement aux deuxième (2002) et troisième (2003) sessions ordinaires du CITCE, qui ont renforcé encore davantage la coopération interaméricaine dans la lutte antiterroriste. En outre, il contribue financièrement à la mise sur pied par le CITCE d'une base de données de référence, accessible en ligne, à l'intention des organismes publics et des experts en lutte antiterroriste.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la drogue à travers les Amériques, notamment dans le cadre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et par sa participation à un mécanisme multilatéral d'évaluation par les pairs qui permet de suivre les mesures prises par les États membres, ensemble ou à titre individuel. Élu à la vice-présidence du

CICAD en décembre 2002, le Canada sera l'hôte de la session de l'automne 2003, alors qu'il accédera à la présidence. Parmi les initiatives qui ont bénéficié des contributions versées au CICAD ces dernières années, on peut signaler un programme de formation des juges et des procureurs consacré au blanchiment d'argent et l'École régionale de lutte antidroque de la Communauté andine.

Le Canada participe d'ailleurs vigoureusement à la lutte contre le blanchiment d'argent. Il collabore notamment aux activités et au financement du Groupe antillais d'action financière (CFATF), un organisme chargé de l'application coordonnée des normes visant à combattre cette activité criminelle. En 2002-2003, il a contribué au financement des exercices de typologie du CFATF et offert des services de formation axés sur la façon de traiter les recettes provenant d'activités criminelles dans le cadre du Programme antillais de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Canada a été l'un des principaux animateurs de la campagne en faveur de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (dite « Convention d'Ottawa ») et il s'est employé à faire en sorte qu'elle soit endossée par les Sommets de Santiago et de Québec. L'Amérique est d'ailleurs en train de devenir le premier continent à être exempt de mines : en effet, 33 des 34 pays qui participent aux Sommets ont déjà signé la Convention d'Ottawa, et 32 d'entre eux l'ont ratifiée. Le Canada a lancé plusieurs initiatives en vue de favoriser la réalisation des objectifs de la Convention à travers les Amériques, de répondre aux besoins des localités touchées par les mines et d'accroître les ressources affectées à l'action antimines.

On reconnaît depuis quelques années que la notion de sécurité englobe non seulement la question de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, mais aussi celle de l'apparition de nouvelles menaces dirigées contre les États ou susceptibles de compromettre la sécurité personnelle et collective et le bien-être des citoyens. En cette ère de mondialisation et d'intégration régionale, il faut trouver de nouveaux moyens de combattre les menaces qui affectent les personnes, les États, les régions et le monde entier afin de pouvoir renforcer la sécurité interaméricaine. Le Canada est au nombre des pays qui préconisent un élargissement de la notion et de l'approche conventionnelle de la sécurité afin de faire échec à ces nouvelles menaces – politiques, économiques, sociales, environnementales ou sanitaires – qui peuvent mettre en péril les personnes et les sociétés, et compromettre l'aptitude des autorités démocratiques légitimes à gouverner.

Responsabilité sociale des entreprises

Le Canada a été le principal instigateur de la première Conférence sur la responsabilité sociale des entreprises des Amériques, qui a eu lieu à Miami du 22 au 24 septembre 2002. Cette rencontre résultait d'un mandat énoncé par les dirigeants dans le Plan d'action issu du Sommet de Québec. Elle a accueilli plus de 500 participants venus de 28 pays du continent, représentant tous les secteurs de la société – autorités publiques, entreprise privée, société civile – et plusieurs organisations multilatérales.

Parmi les résultats les plus importants de la conférence, il faut signaler l'engagement renouvelé des organisations multilatérales (notamment la Banque interaméricaine de développement, l'OEA et la Banque mondiale) à soutenir les efforts des gouvernements, de la société civile et du secteur privé en vue de créer un cadre favorisant la responsabilité sociale des entreprises. On a par ailleurs reconnu que l'État peut aider celles-ci à exercer leurs activités d'une manière responsable en maintenant un régime de bonne gouvernance, en assurant une réglementation stable et en appuyant les initiatives des entreprises en matière de responsabilité sociale.